

Lettre ouverte à M. le Ministre de l'Éducation Nationale

Maître auxiliaire au début de ma carrière, adjointe d'enseignement puis certifiée mise à la disposition du Recteur, deux ans de suite, je fus titularisée en 1982-1983 dans un collège de l'Essonne après 14 années d'enseignement dans différents lycées de la région parisienne. J'y ai vécu, sans doute comme la plupart des collègues physiciens, des situations difficiles :

- pas d'aides de laboratoire compétents ou en nombre suffisant par rapport aux heures de cours et de travaux pratiques,
- nécessité d'assurer un enseignement en attendant que la dotation en matériel arrive, successivement dans deux lycées nouvellement créés,
- mise en place, dans le même temps, de la réforme des programmes de physique en seconde puis en première.

Convaincue par le rôle fondamental de l'expérience dans ces programmes nouveaux, j'ai suivi la formation continue destinée aux enseignants de lycée, à l'Université d'Orsay, pendant deux ans, sans décharge ni indemnités, cumulant la seconde année un temps complet, cette formation et le stage de C.A.P.E.S. en premier cycle et en terminale, classes dont j'avais la responsabilité.

La conséquence de cette démarche fut l'impossibilité de travailler sans le matériel nécessaire et, pour disposer de celui-ci, de nombreux allers et retours avec ma voiture personnelle, entre ces lycées et d'autres où, ayant enseigné, je savais trouver tube cathodique, table à coussin d'air, petit ou gros matériel que j'empruntais pour que mes cours se déroulent normalement.

Pour améliorer la situation, je recevais, dans le second lycée où, seule professeur de physique, j'étais responsable du laboratoire, une dotation de matériel en KIT (1980-1981). Je dus monter, en l'absence du technicien ou aide compétent, 12 alimentations stabilisées et quelques pH-mètres à circuits intégrés, nécessitant 6 à 12 heures de travail chacun, sans la moindre compréhension de l'administration... qui me reprocha de mal organiser mon travail pour n'avoir pas déposé des stencils à tirer 48 heures à l'avance ! Dans d'autres laboratoires, ces appareils en KIT ne furent pas montés, en protestation. L'inspecteur dont je dépendais à l'époque décida, en compensation prétendit-il, de ne pas m'inspecter — ce que je regrettai.

En tout cas, je ne pensais pas cette année-là que nos conditions de travail puissent encore s'aggraver. Cette période difficile fut cependant valorisante par le soutien des parents, la reconnaissance par les élèves de ce travail supplémentaire pour leur fournir le matériel ; et puis il y avait la certitude que la dotation arriverait ; que, le nombre des élèves augmentant, le poste d'aide de laboratoire serait créé ; puis que celui-ci serait nommé et qu'enfin, l'enseignement dispensé serait satisfaisant !

Mais cette année, il me faut remettre en question 14 années de pédagogie de lycée, accepter que deux ans de formation générale restent inutiles. Qu'importe ! L'expérience me paraissait intéressante. Découvrir le premier cycle, dans sa totalité et sa cohérence, prendre en charge la classe de C.P.A. que même les plus expérimentés refusent, tout cela devait être positif ! J'aborda cette année scolaire avec un nouvel enthousiasme, tempéré toutefois par l'éloignement de ce collège, l'impossibilité de trouver un appartement dans cette banlieue et les deux heures de circulation en ville que cela m'imposait, avec, en plus de la fatigue nerveuse, des frais de transport importants... au moment où l'indemnité royale de 23 francs nous est supprimée. Je m'inscrivis à nouveau à la faculté d'Orsay à un stage d'astronomie pour les programmes de quatrième et première B.

Alors ? Pourquoi, au milieu de l'année, cette demande, cette lettre et ce besoin d'informer sur la situation des collègues, beaucoup plus grave, me semble-t-il, que celle des lycées ?

Comme ma fille est entrée en sixième cette année, j'ai déjà pu constater une grande disparité entre son collège, lieu de vie agréable, et celui où j'enseigne. Cette disparité s'explique par l'implantation géographique et, en conséquence, un recrutement des élèves dans des catégories sociales différentes. Et rien que cela est très inquiétant pour les parents d'une part, pour les enseignants qui souhaitent que tous les enfants aient la même qualité d'enseignement — sans qu'il s'agisse nécessairement du même enseignement —, d'autre part. Tous les enfants n'ayant pas les mêmes dispositions, il paraît indispensable de tendre vers une plus grande diversité d'enseignement, mais aussi vers une qualité d'accueil, sans lesquelles nos efforts resteront vains. Offrons aux enfants des locaux décents !

En me limitant au domaine de ma compétence, je voudrais en effet décrire nos conditions de travail, et parler également des résultats obtenus.

La salle de physique est équipée de 8 tables énormes, en bois, utilisées en technologie. J'y dispose donc de 16 places pour accueillir 25 élèves. Pas surprenant qu'ils se battent pour prendre leur place ! Cette salle n'est équipée ni en gaz, ni en tension (il

n'y a qu'une prise de 220 V), ni en eau (un seul évier). La collection de matériel étant très pauvre, je fis une première commande qui fut refusée, le montant (20 000 F) égalant le budget global de l'établissement pour l'année. Quant à la répartition des crédits au niveau du collège, elle accorde cette année la priorité aux langues vivantes, dont le matériel audio-visuel a été volé. On m'accorde donc 1 000 F sur les crédits 1982, et on me demande, sans me préciser la somme dont je disposerai en 1983, de renoncer à ce que chaque groupe de deux élèves dispose de matériel (on en revient à l'expérience de cours unique); la totalité de la commande risquant de ne pouvoir être satisfaite, on me demande en outre de classer le matériel dans l'ordre des priorités. Ainsi devrais-je dire ce qui...

- d'un aimant,
- d'un thermomètre,
- d'une poulie,

est le plus indispensable !... Et le matériel cassé ou volontairement dégradé ne sera pas remplacé.

Pour obtenir que tous les élèves soient installés décemment, il faut s'opposer à une inertie consternante de la part de l'administration. S'entendre dire que les quatre tables supplémentaires (et disponibles !) ne pourront pas être installées pendant les vacances de février parce que, en raison de restrictions de crédits, le collège ne sera pas chauffé, et que le personnel d'entretien ne travaillera pas, me paraît de l'obstruction, sinon un refus ouvert d'améliorer la vie scolaire de gosses qui, subissant jusqu'à 7 heures de cours, sont d'autant plus agressifs que l'espace dont ils disposent est restreint. J'ai donc proposé mon aide pour un jour ouvrable ! Quant à faire des expériences de chimie, il faut du gaz et de l'eau... Or, ce collège de type E.-Pailleron pose de tels problèmes qu'il est *interdit par la Commission de sécurité* de disposer de butagaz de type camping gaz, lesquels figurent cependant sur l'inventaire. Alors, on les cache quand la Commission passe, et à moi de prendre le risque de les utiliser, le directeur n'engageant pas dans cette affaire sa responsabilité de chef d'établissement. Des collègues prennent le risque. Quant à moi, je reste dans l'expectative. Les lampes à alcool, en verre, utilisées celles-ci dans tous les collèges, ne me semblent pas moins dangereuses en cas de bousculade entre les élèves.

Pour obtenir l'installation de quelques prises de 12 V, la collègue qui me précédait a entrepris des démarches durant deux ans. L'installation, en cours mais inachevée, risque de ne pas être terminée avant la fin de l'année, les crédits nécessaires ayant disparu entre le collège et le L.E.P. qui la réalise...

Installer l'eau sur chaque table suppose que l'on change le mobilier et amène des canalisations. Ainsi, il apparaît que la maintenance de tels locaux n'est pas la meilleure solution. Il faut refaire ce collège qui, prévu pour 15 ans de fonctionnement, a dépassé le seuil de vétusté au point que la toiture percée ne protège même plus de la pluie les classes du second étage.

Il faudrait parler dans le même temps de la réduction des crédits attribués à chaque établissement (collèges *et* lycées), donc des crédits de bibliothèque qui diminuent, du matériel audiovisuel volé qui doit être racheté, des moyens de reproduction vétustes et insuffisants.

Je ne pense pas que cette situation soit unique. Quelques-uns d'entre nous ont connu pire. Est-ce une raison pour ne rien dire ?

Les réactions des enseignants sont diverses. Certains ont fini, après plusieurs années, par en prendre leur parti, usés, se contentant de constater que la situation s'aggrave ; d'autres, illusions perdues, s'inquiètent et souhaitent qu'il y ait une large information pour compenser la campagne de dénigrement qui dénonce les enseignants *et* leur inertie, voire leur hostilité à tout changement. Je n'en rencontre pas beaucoup qui affirment que nous n'échouons pas dans notre tâche. Nous constatons que notre enseignement ne passe pas. Les élèves de troisième ont peu d'acquis après 4 années de scolarité, beaucoup ne maîtrisent même pas le calcul numérique élémentaire. 20 à 25 % d'entre eux pourront suivre *avec profit* le second cycle. Sans doute n'y a-t-il rien de changé par rapport aux années précédentes ; mais ce qui me soucie, c'est plus de savoir ce que deviennent les autres. Beaucoup ne peuvent prétendre à la préparation d'un C.A.P. à partir de la cinquième. Aussi restent-ils en quatrième, puis en troisième, sans pour autant acquérir l'essentiel, et sont souvent responsables de problèmes de discipline au sein de ces classes où ils apprennent surtout la paresse. D'autres échouent en C.P.P.N. puis en C.P.A., et doivent partir à la recherche d'un patron. Les missions locales qui doivent lutter contre le chômage des 16-18 ans et la pré-délinquance seront-elles renouvelées ? Et surtout, ne vaut-il pas mieux prévenir que guérir ?

Alors, pourquoi des projets séduisants, comme le projet Legendre, sont-ils mal acceptés par la majorité d'entre nous, quand chacun est convaincu de la nécessité du changement ?

Il faut regretter que la manière de procéder de vos services ne tienne pas compte de l'« usure » des enseignants, trop habitués à des réformes qui se succèdent depuis de nombreuses années. La première exigence que nous puissions avoir est d'être informés directement, et non par voie de presse. Chacun d'entre

nous ne pouvait-il recevoir les textes du projet ? Si le coût de l'opération était excessif, des journées n'auraient-elles pu être banalisées, comme dans les lycées, pour qu'il y ait information, discussion, rapports critiques, propositions, c'est-à-dire un échange du haut vers le bas et du bas vers le haut de la pyramide, donc une *réelle concertation* ? Au lieu de cela règne le sentiment qu'une fois encore, les décisions qui nous concernent sont prises sans notre participation. Enfin, et surtout, la conviction que le bénévolat, *dans une enveloppe budgétaire inchangée*, ne fera qu'accroître la disparité entre les établissements, la concurrence entre ceux-ci n'étant un élément moteur qu'à la condition que les moyens financiers ne freinent pas les initiatives par ailleurs ! Et si l'on veut créer de nouvelles pédagogies, encore faut-il reconnaître la nécessité d'une formation continue, reconnue par des décharges horaires (comme dans l'entreprise) et admettre qu'il faudra créer de nouvelles architectures.

Alors, il est temps de dire *bien haut* qu'un enseignement de qualité sera coûteux ; que si la part salariale est uniquement à la charge de l'Etat, la construction et la maintenance sont pour une partie à la charge des communes. Aussi les habitants de celles-ci, électeurs et parents, qui n'hésitent pas le plus souvent à faire pression pour l'obtention d'installations sportives ou autres, le font-ils peut-être au détriment de l'équipement scolaire qu'ils connaissent mal. Les laboratoires et salles de physique restent fermés les jours où les familles sont reçues ! Le rôle de vos services n'est-il pas d'informer, de montrer qu'un réel effort budgétaire s'impose, et de proposer à l'Assemblée Nationale un budget qui permette de réaliser cet enseignement que vous défendez ?

En tout cas, en période de difficulté budgétaire, faut-il expliquer qu'il y a des choix à faire, certains entraînant un véritable choix de société !

M^{me} J. GAUTHIER,

Certifiée de Sciences physiques
enseignant au Collège Daudet à Draveil.

Le 13 février 1983.
